



---

**SEMINAIRE REGIONAL SUR LA SITUATION DE L'ARTISTE AFRICAIN**  
**Ségou du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019**



Photo de famille

**RAPPORT FINAL**

**février 2019**

## INTRODUCTION

Du 31 janvier au 1er février 2019, s'est tenu à Ségou (République du Mali), un séminaire régional sur « **la situation de l'artiste africain** ».

Co-organisé par l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), la Fondation Festival sur le Fleuve Niger (FSN) et le Centre Régional des Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) Burkina Faso, ce séminaire qui a réuni des experts venus de douze pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Guinée Equatoriale et Tunisie), s'est fixé comme objectifs d'examiner la situation professionnelle et sociale de l'artiste africain, de souligner l'importance du rôle et de la fonction qu'il joue dans la société, de repérer les domaines d'intervention des différentes parties prenantes dans la politique à redéfinir à cet égard et de préparer une conférence internationale sur le Statut de l'artiste.

Le but n'étant pas de définir un statut passe-partout de l'artiste mais plutôt de produire une réflexion qui pourrait nourrir et inspirer les processus au niveau des pays, l'orientation scientifique du présent séminaire a choisi de centrer la réflexion sur la situation de l'artiste africain en Afrique.

### I- CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture du séminaire a été marquée par les interventions successives de **M. Mamou DAFFE**, Président de la Fondation Festival sur le Niger (FSN), de **M. Michel SABA**, Délégué général du Centre Régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) de **M. David YINGA**, Représentant de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et du **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, Directeur exécutif de l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA).

Dans son intervention, **M. Mamou DAFFE** a souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'OCPA et le CERAV/Afrique dont l'engagement a permis la tenue effective du présent séminaire. Il a exprimé son souhait de voir les réflexions produire des résultats probants.

Prenant la parole à la suite de **M. Mamou DAFFE**, le Délégué Général du CERAV/Afrique a remercié le Président de la Fondation Festival sur le Niger (FSN) pour avoir accepté accueillir le présent séminaire et pour l'hospitalité offerte à tous les participants dans cette belle cité de Ségou. Il s'est ensuite réjoui des interactions et collaborations qui ont permis au CERAV de bénéficier du génie et de la sagesse légendaire du **Pr Lupwishi MBUYAMBA** dont l'action, toujours constructive et efficace, a donné lieu à ce format organisationnel qui permet de renforcer les synergies sur le terrain. Il a salué enfin la présence effective des experts venus de différents pays pour le présent séminaire.

Intervenant au nom de la CEMAC, le Directeur de la culture de cette organisation interétatique de l'Afrique Centrale a salué l'activité et remercié les organisateurs pour l'invitation faite à la CEMAC et l'accueil qui lui a été réservé à Ségou. Après une brève présentation de l'organisation qu'il représente, il a souligné l'importance du rôle de l'artiste dans la société et exprimé sa satisfaction de pouvoir prendre part à ce séminaire qui se penche sur une question dont la pertinence n'est plus à démontrer.

Prononçant le mot d'ouverture du séminaire, le **Pr Lupwishi MBUYAMBA** a rappelé l'importance de la tenue de ce séminaire centré sur la situation de l'artiste africain. Il a ajouté que ce séminaire est préparatoire à une rencontre plus vaste, plus contraignante. En essayant d'établir l'importance de la mesure de l'apport de l'artiste, ce séminaire vise à baliser la voie pour des stratégies plus appropriées et qui appellent, de façon consciente et responsable, la conception et la mise en œuvre d'un statut adéquat de l'artiste. Les conclusions des travaux, a-t-il indiqué, seront versées aux dossiers préparatoires appelés à éclairer les décisions de la conférence des gouvernements qui sera convoquée sur le statut de l'artiste. Conférence dont la tenue est attendue par tous avec un espoir légitime. Il a salué le travail conjoint de trois organisations culturelles panafricaines qui a abouti à la tenue de ce séminaire qui constitue une grande première en la matière en Afrique. Il a terminé son propos en adressant sa gratitude à la CEMAC pour l'attention particulière accordée à ce séminaire et en formulant des vœux de succès aux événements Ségou'art 2 et le Festival sur le Niger qui ont offert un cadre à la tenue du séminaire.

## **II- DEROULEMENT ET CONTENUS DES TRAVAUX**

Les travaux du séminaire ont commencé par une communication introductive du **Pr Abdoulaye Doro SOW** portant sur « *Le rôle des artistes dans les stratégies de préservation du patrimoine culturel et de la quête du meilleur vivre ensemble en Afrique* ». Citant Vassily KADINSKY pour qui « *l'art est la plus haute manifestation de l'esprit* » et « *Produire du beau, être attiré par le beau, être émerveillé, être fasciné et être ému par l'art est le propre de l'homme* » puis Armel Djedu qui constate qu'« *il est regrettable de noter que des artistes africains qui ont marqué toute une époque par la qualité de leur prestation... finissent un jour dans la misère et dans l'anonymat* », le **Pr SOW** se demande comment des individus qui jouent un rôle aussi important et capital dans la connaissance, la transmission, l'affirmation et l'expression de la pluralité des identités culturelles soient victimes de peu d'intérêt de la part de leurs dirigeants? Comment se fait-il que les artistes soient victimes de la marginalisation dans un contexte de très fortes revendications d'identités culturelles ?

De la communication du **Pr SOW**, modérée par le **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- On ne saurait donner une définition pertinente de l'artiste en Afrique sans tenir compte des réalités endogènes c'est à dire des spécificités culturelles des

sociétés africaines traditionnelles. Le terme « artiste » pourrait être défini comme un individu qui travaille dans le domaine de l'art ;

- La liberté de création artistique est une donnée fondamentale sans laquelle la créativité ne peut pleinement s'exprimer ;
- Parmi les multiples dangers qui menacent cette liberté, il y a les castes d'où la nécessité d'une « décastification » de l'art ;
- La nécessité de faire de la capacité culturelle un instrument de préservation de la tradition et de valorisation esthétique et socioéconomique ;
- L'artiste comme faiseur de culture participe à la construction identitaire de l'individu et la collectivité.

La suite des travaux du séminaire, organisée en cinq panels suivis de discussions, a permis de parvenir aux constats et pistes d'orientations suivants :

### **1- Les constats**

#### **De la définition de l'artiste**

Il a été relevé qu'il existe une complexité de la figure de l'artiste africain aujourd'hui. C'est certainement cette ambivalence dans la figure qui crée une ambivalence dans la perception. Pour cela, il faut s'orienter vers une définition ouverte et inclusive. La définition de l'artiste africain doit tenir compte de son environnement. Les éléments de définitions avancés par les panélistes sont les suivantes :

- *L'artiste comme faiseur de culture ;*
- *L'artiste comme créateur ;*
- *L'artiste comme travailleur ;*
- *L'artiste comme médiateur ;*
- *L'artiste comme agent économique ;*
- *L'artiste comme esthéticien ;*
- *L'artiste est comme élément subversif ;*
- *L'artiste comme éveilleur de conscience ;*
- *L'artiste comme toute personne faisant de l'activité artistique son activité habituel et sa source de revenus.*

Pour définir l'artiste africain, certains procèdent par leur catégorisation en « artistes professionnels » disposant d'un statut légal comme c'est le cas au Sénégal et au Burkina Faso, et en artistes « non professionnels » correspondant à toute personne qui pratique l'activité artistique sans en faire son activité habituelle ni sa principale source de revenu.

## **De la formation et de l'éducation artistique**

La formation et la transmission doivent prendre en compte la formation des praticiens et du public. L'artiste traditionnel s'inscrit dans un espace de formation. On est né artistes et on se forme pour exercer ce métier et la question de la formation n'est pas une question nouvelle. La question fondamentale c'est comment concilier nos héritages et les apports nouveaux ? L'autre question est celle du financement de l'art.

La formation et l'éducation artistique doivent viser à produire outre les artistes techniquement performants, des citoyens conscients de leur environnement et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la société. Elles doivent intégrer l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et du savoir-être.

L'éducation artistique devrait s'inscrire dans un système intégré (cellule familiale, communauté, système éducatif...) qui favorise son ancrage socioculturel et son ouverture à l'expérience des autres. Elle doit être une œuvre commune (artistes, institutions, décideurs politiques, parents, populations à divers niveaux).

Il est indispensable d'œuvrer au développement de la recherche dont les résultats devraient contribuer efficacement à l'amélioration constante des méthodes et des pratiques.

## **De l'importance du rôle et des fonctions de l'artiste dans la société sur les plans politique, économique et social**

Les différents panélistes ont rappelé que l'artiste joue un rôle important dans la cohésion sociale. Ils ont insisté sur la nécessité de considérer que le travail artistique est un métier à part entière et qu'il faut en prendre pleinement conscience.

Un accent a été mis sur la nécessité de penser la situation de l'artiste dans ses aspects juridiques, sociaux, économiques et politiques et de porter la réflexion sur l'ensemble de la chaîne de valeurs (manager, producteurs, tourneurs, etc.) et de travailler à la sécuriser. Dans cette perspective, les questions légales, sociales, politiques, économiques ainsi que celle des instances de légitimation méritent une attention particulière. La nécessité pour les gouvernants d'accorder une dotation budgétaire conséquente pour le développement de la culture a été également soulignée.

## **De la création artistique, levain du développement économique**

Pour certains panélistes, la notion de développement est une notion discutée et idéologiquement orientée qui devrait être utilisée avec précaution. Aussi, définir l'artiste par sa fonction économique pourrait-il favoriser une certaine forme d'instrumentalisation.

Cependant, inscrivant la réflexion dans le cadre de l'analyse de la contribution de la création artistique à la transformation positive de la société, il est indéniable que l'œuvre artistique participe à la prise de conscience et à la responsabilisation sociale de l'individu et du collectif. L'expérience montre qu'il ne peut y avoir de développement économique durable sans une base culturelle solide.

L'artiste se caractérise par sa responsabilité éthique, la sincérité dans son action. Il est un acteur de développement économique mais son action a besoin, pour se déployer pleinement dans la société, de bonnes conditions matérielles (infrastructures, équipements et logistiques). Pour bien appréhender le rôle de l'artiste dans la société, il est important de décoloniser les mentalités pour se départir de certains préjugés qui donnent de l'artiste l'image d'un marginal ou d'un parasite social. Cependant, il convient de noter que l'artiste n'est pas un saint et que dans le rang des artistes il peut y avoir aussi de la mauvaise graine.

Pour valoriser davantage la contribution de la création artistique au développement, les artistes devraient se constituer en groupes de pression et participer activement à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

### **De l'établissement et développement du cadre et de l'environnement artistique**

Des initiatives importantes ont été entreprises à l'échelle régionale et internationale. Par exemple, sous le leadership de l'OCPA, il y a eu la création du RICADIA (Réseau des institutions culturelles d'Afrique et de la Diaspora) dont les travaux du 6<sup>ème</sup> Sommet ont permis de s'accorder sur un plan d'action avec des activités prenant en compte la promotion des droits des artistes et s'articulant autour du renforcement des capacités des acteurs mais aussi des plaidoyers auprès des pouvoirs publics en vue de la mise en place de cadres réglementaires et de stratégies et mesures de protection du travail des artistes. En plus de cela, il convient de citer l'action permanente de l'UNESCO, de l'Union Africaine et des organisations communautaires pour la valorisation de l'artiste et la promotion du travail artistique.

Au-delà de ces actions déjà initiées, les organisations régionales de la culture pourraient jouer un rôle important dans l'établissement et le développement d'un environnement favorable à la création artistique. Leurs actions pourraient porter, prioritairement sur :

- Une participation active de la société civile dans une vision constructive en tant que force de proposition, d'interpellation des pouvoirs publics ;
- Le renforcement continu des capacités des acteurs aux fins d'une meilleure compréhension des enjeux liés au pouvoir économique de la culture et à la situation des artistes conformément aux directives opérationnelles des grands instruments normatifs ratifiés ;

- Des plaidoyers à tous les niveaux afin que les budgets alloués à la culture soient plus importants de manière à pouvoir créer des conditions matérielles favorables à la situation des artistes.

Des bonnes pratiques telles que les actions des organisations comme le RICADIA, le CERAV/Afrique, l'OCPA, le Festival sur le Niger, le Fonds Culturel Africain, Circuit mandingue, Artline Africa et la Plateforme Art Connect Africa pourraient servir de références.

L'établissement et le développement d'un cadre et d'un environnement artistique favorables passent par une meilleure connaissance de la situation présente. D'une manière générale et ce, malgré tous les efforts déployés, celle-ci est caractérisée par :

- L'inexistence, l'inefficacité ou la mauvaise application des textes existants (absence de textes d'application) ;
- Des appuis et des subventions insuffisants et mal orientés ;
- Une faible connaissance de l'environnement juridique ;
- Une faible connaissance du marché et de ses exigences : pour quel marché créé-t-on et quelles sont les exigences de ce marché ?
- Des échanges et collaborations inexistantes et défaillants ;
- La dureté de ton de l'artiste qui indispose le politique.

### **Des droits et des devoirs des parties concernées**

Sur la question des droits et devoirs, les avancées enregistrées par les pays comme le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali le Congo, et le Ghana qui disposent déjà ou sont en voie d'élaborer et/ou d'adopter un statut de l'artiste constituent des exemples à suivre.

Les interventions des panélistes et les échanges entre participants ont permis d'identifier les droits et devoirs suivants :

- Le droit à un statut valorisant ;
- La réglementation de l'emploi et des conditions sociales ;
- Le droit de protection sociale de l'artiste ;
- Le droit d'obtention de la carte d'artiste professionnel ;
- Les mécanismes à mettre en œuvre ;
- Le droit à la création et à l'animation de structures syndicales ;
- La création d'une mutuelle de santé des artistes ;
- Le devoir de se conformer aux règles et lois en vigueur ;
- Le devoir de payer les taxes et impôts ;
- Les droits d'accès au financement.

## 2- les pistes d'orientation

Les échanges ont permis de dégager les pistes de réflexions suivantes :

- Œuvrer à une bonne gouvernance de la culture ;
- Travailler au développement de l'offre d'éducation et de formation artistique ;
- Rôle des conservatoires et des écoles ;
- L'apport du numérique peut être une solution importante ;
- Ligue digitale de développement de l'art ;
- Création des bureaux de services privés ;
- La couverture par le système de sécurité sociale ;
- Faire bénéficier aux artistes les mêmes droits que ceux reconnus aux travailleurs des autres secteurs ;
- Requérir le soutien et l'accompagnement de l'Union Africaine et de l'UNESCO pour la tenue de la conférence des chefs d'Etats ;
- Encourager les experts ;
- Consolidation de la reconnaissance du métier d'artiste par l'OIT et le BIT ;
- Aller vers la construction d'industries culturelles ;
- Meilleure utilisation des ressources et des mesures d'accompagnement ;
- Penser à la retraite des artistes et créer des mécanismes durables de sa gestion ;
- Travailler à une meilleure structuration de la société civile africaine et à montrer sa capacité à se prendre en charge ;
- Créer un cadre de concertation entre les artistes, les acteurs du secteur public et ceux du secteur privé pour une meilleure collaboration en faveur de l'artiste ;
- La société civile devrait créer ses propres instances de légitimation et ne pas être totalement dépendante des instances publiques ou extérieures (étrangères) ;
- Profiter des agendas politiques comme opportunités pour proposer des pactes culturels (profiter des agendas) ;
- L'adoption d'une présomption de salariat pour les artistes ;
- Invitation à la structuration ;
- Mener un lobbying auprès des Etats pour une prise en compte dans la définition des politiques et stratégies nationales de développement ;

- L'adoption de mesure de création de régimes de sécurité sociale adaptés ;
- La création de maisons de la culture ou de l'art à l'image des maisons ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions conduisant vers l'adoption de statut particulier adapté pour l'artiste ;
- Plaidoyer pour des facilités fiscales au profit des artistes ;
- Traduire le document en Anglais pour un partage de l'information avec l'Afrique anglophone.

### **3. DE LA CLOTURE ET DES CONCLUSIONS DU SEMINAIRE**

Au terme des travaux du séminaire, les participants ont adopté un rapport de synthèse, une motion de remerciements à l'adresse des autorités maliennes ainsi qu'une déclaration libellée ainsi qu'il suit :

*« Nous, participants à ce séminaire régional de Ségou, venus onze (11) États africains :*

*Rappelant les dispositions des instruments normatifs internationaux et régionaux abordant la question des conditions de travail et du statut de l'artiste en Afrique, notamment la Déclaration de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste, la Convention 2005 de l'UNESCO relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Charte de renaissance culturelle africaine ; la politique de développement culturel des Commissions économiques régionales du Continent ;*

*Considérant que les artistes exercent, dans la plupart des cas, leur travail dans le cadre du secteur informel et ne bénéficient pratiquement pas de couverture sociale et que la seule reconnaissance dont ils bénéficient reste essentiellement corporatiste à travers les bureaux des droits d'auteur, sans aucun droit social ou économique ;*

*Tenant compte des avancées réalisées par certains États africains dans la formulation de solutions à travers des mesures plus adaptées aux besoins de reconnaissance d'un statut de l'artiste en Afrique ;*

*Considérant que la formulation et l'adoption d'un statut de l'artiste nécessite l'implication de diverses institutions et de divers acteurs concernés par la question ;*

*Constatant que les institutions communautaires africaines disposent de politiques ou de stratégies reconnaissant la nécessité d'œuvrer à l'amélioration des conditions des artistes au sein des États membres,*

*Résolument engagés et déterminés en vue de l'aboutissement du processus engagé sous l'égide de l'Union africaine et de l'UNESCO, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la CNUCED en vue de l'adoption d'un statut de l'artiste en Afrique ;*

### **DECLARONS :**

- o La nécessité de promouvoir la consommation des produits culturels et artistiques au niveau local, régional et continental afin de booster les industries culturelles et créatives du continent ;*
- o La nécessité de prendre des mesures décisives par les États africains à court et moyen termes pour mettre au centre des politiques publiques de la culture, les questions relatives à l'amélioration de la réglementation du travail artistique ;*
- o La nomination d'artistes emblématiques du continent comme ambassadeurs « bons offices » afin mettent leurs voix et leurs images au service des actions en cours auprès des Gouvernants aux fins d'avancées déterminantes en faveur du statut en Afrique ;*
- o La nécessité d'émergence et de renforcement d'une société civile culturelle apte à jouer son rôle de force de propositions et d'actions auprès des décideurs ;*
- o La nécessité de la mise en place de processus participatifs et inclusifs pour la formulation et l'adoption de textes favorable à l'amélioration significative des conditions de vie et de travail de l'artiste ;*
- o L'urgence de l'implication des institutions communautaires (CEMAC, UEMOA, CEDEAO, CEEAC...) et d'institutions internationales engagés, le Bureau International du Travail et l'Organisation Internationale du Travail dans le processus d'adoption d'un statut de l'artiste en Afrique. »*

### **CONCLUSION**

La cérémonie de clôture des travaux de l'atelier sur le statut de l'artiste est intervenue à 17h30 sur une intervention du **Pr Lupwishi MBUYAMBA** qui a félicité les experts participants pour leur assiduité et la qualité de leurs contributions qui ont permis au séminaire d'atteindre les objectifs. Il les a exhortés à poursuivre la

réflexion et les contributions pour la préparation du forum sur le statut de l'artiste. Il a également invité les participants souhaitant accueillir les prochaines rencontres préparatoires ou le forum à se manifester dans les meilleurs délais. C'est sur une note de satisfaction qu'il a déclaré clos le séminaire sur la situation de l'artiste africain après avoir souhaité un bon retour en famille à tous les experts.

**Ségou, le 1<sup>er</sup> février 2019**

### **LES PARTICIPANTS**



**Séminaire régional sur la situation de l'artiste africain à Ségou (mali), du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019**

**PROGRAMME**

<b>Jour 1 : 31 janvier 2019</b>			
<b>HEURES</b>	<b>CONTENUS</b>	<b>INTERVENANTS</b>	<b>MODERATION</b>
9H00-9H30	<b><u>Cérémonie officielle d'ouverture</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Mot de bienvenue de la Fondation (Mamou DAFPE)</li><li>○ Message de bienveillance du CERAV/Afrique (Michel SABA)</li><li>○ Mot du représentant de la CEMAC</li><li>○ Allocution de l'OCPA (Pr. <b>Lupwishi mbuyamba</b>)</li></ul>	Officiels de la Cérémonie	Maître de Cérémonie
09H30-10H00	<b><u>Communication introductive :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Le rôle des artistes dans les stratégies de préservation du patrimoine culturel et de la quête du meilleur vivre ensemble en Afrique</li></ul>	Abdoulaye Doro SOW (Mauritanie)	Pr Lupwishi MBUYAMBA
10H00-11H20	<b><u>Panel 1 :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>● L'artiste et les métiers de l'art</li><li>● Formation et éducation des artistes et des animateurs dans l'art</li></ul>	Youba BATHILY (Mali) Hamadou MANDE (Burkina) Lassina KONE (Mali)	Ibrahim WANE
11H20-13H00	<b>Discussions Panel 1</b>		
13H00-14H00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		

14H00-15H00	<b>Panel 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Importance du rôle et des fonctions de l'artiste dans la société sur les plans politiques, économique et social</li> </ul>	Abdoulaye KONATE (Mali) Hugues ONDAYE (Congo) Vincent KOALA (Burkina)	Adama TRAORE
15H00-17H00	<b>Discussions Panel 2</b>		
<b>FIN DU 1ER JOUR DES TRAVAUX</b>			
<b>Jour 2 : 1<sup>er</sup> février 2019</b>			
09H00-10H00	<b>Panel 3:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création artistique, levain du développement économique</li> </ul>	Yacouba KONATE (Côte- d'Ivoire) Cheick Oumar SISSOKO (Mali) Odile SANKARA (Burkina Faso)	Mamou DAFPE
10H00-11H00	<b>Discussions Panel 3</b>		
11H30-11H10	<b>PAUSE CAFE</b>		
11H10-12H10	<b>Panel 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement et développement du cadre et de l'environnement artistique</li> </ul>	Andogoly GUINDO (Mali) Michel SABA (Burkina Faso) Luc YATCHOKEU (Cameroun)	Luc MAYITOUKOU
12H10-13H30	<b>Discussions Panel 4</b>		
13H30-14H30	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		
14H30-15H30	<b>Panel 5:</b> Droits et devoirs des parties concernées	Daouda KINDO (Burkina Faso) Abdoulaye KOUNDOUL (Sénégal) Korkor AMARTEIFIO (Ghana)	Abdoulaye Doro SOW
15H30-17H00	<b>Discussions Panel 5</b>		
17H-17H30	<b>Cérémonie officielle de clôture</b>		Tous les participants

## SUJETS DE COMMUNICATIONS DES PANELISTES

<b>Panels</b>	<b>Panélistes</b>	<b>COMMUNICATIONS</b>
Communication introductive	<b>Abdoulaye Doro SOW</b>	Le rôle des artistes dans les stratégies de préservation du patrimoine culturel et de la quête du meilleur vivre ensemble en Afrique
1	<b>Youba BATHILY</b>	L'artiste africain et sa contribution à la construction d'une cohésion sociale
	<b>Abdoulaye KONATE</b>	Le statut et la fonction de l'artiste plasticien dans la société africaine hier et aujourd'hui : quels enseignements pour le futur ?
	<b>Hamadou MANDE</b>	La formation et l'éducation artistique en Afrique : voies de conscientisation et de responsabilisation sociale et politique de l'artiste africain
	<b>Lassina KONE</b>	La situation actuelle de la prise en compte du patrimoine culturel africain dans la formation artistique et la valorisation des métiers de la danse en Afrique
2	<b>Hugues ONDAYE</b>	La place de l'artiste dans les stratégies et politiques de développement en Afrique : le cas du Congo
	<b>Vincent KOALA</b>	La place de l'artiste dans les stratégies et politiques de développement en Afrique : le cas du Burkina Faso
3	<b>Yacouba KONATE</b>	La création artistique comme réponse à la problématique du développement
	<b>Cheick Oumar SISSOKO</b>	Le rôle du cinéma africain dans la définition d'un nouveau modèle de développement en Afrique
	<b>Odile SANKARA</b>	Les perceptions sociales et leurs impacts sur la capacité contributive de l'artiste africain au développement social, politique et économique du continent
4	<b>Andogoly GUINDO</b>	Le droit d'auteur et les droits voisins comme socles de protection et de valorisation de la créativité artistique africaine dans un contexte de globalisation
	<b>Michel SABA</b>	Le rôle des organisations culturelles panafricaines dans l'établissement et le développement d'un environnement favorable à la créativité artistique
	<b>Luc YATCHOKEU</b>	La misère et les souffrances des artistes africains : analyse des problèmes et propositions de solutions
5	<b>Daouda KINDO</b>	Le statut de l'artiste au Burkina Faso : droits et devoir des parties
	<b>Abdoulaye KOUNDOUL</b>	Le statut de l'artiste au Sénégal : droits et devoir des parties
	<b>Korkor AMARTEIFIO</b>	Le statut de l'artiste au Ghana : droits et devoir des parties



**SEMINAIRE REGIONAL SUR LA SITUATION DE L'ARTISTE AFRICAIN**  
A Ségou (Mali) du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019

**LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	PRENOMS & NOM	PAYS	STRUCTURE	E-MAIL
1	<b>Daouda KINDO</b>	Burkina Faso	MCAT	<a href="mailto:daoudakindo67@gmail.com">daoudakindo67@gmail.com</a>
2	<b>Hamadou MANDE</b>	Burkina Faso	OCPA	<a href="mailto:mandehama@gmail.com">mandehama@gmail.com</a>
3	<b>Odile SANKARA</b>	Burkina Faso	CNC	<a href="mailto:odilesank@yahoo.fr">odilesank@yahoo.fr</a>
4	<b>Vincent KOALA</b>	Burkina Faso	CNC	<a href="mailto:vincent.koala@gmail.com">vincent.koala@gmail.com</a>
5	<b>Michel SABA</b>	Burkina Faso	CERAV/AFRIQUE	<a href="mailto:michel.saba@gmail.com">michel.saba@gmail.com</a>
6	<b>Ousmane BANGRE</b>	Burkina Faso	CERAV/AFRIQUE	<a href="mailto:bangrosse2015@gmail.com">bangrosse2015@gmail.com</a>
7	<b>Thierry MILLOGO</b>	Burkina Faso	CNA	<a href="mailto:thierry.millogo@gmail.com">thierry.millogo@gmail.com</a>
8	<b>Inoussa SAMANDOULOUGOU</b>	Burkina Faso	SYMAB	<a href="mailto:sassini2006@yahoo.fr">sassini2006@yahoo.fr</a>
9	<b>Telesphore BATIONO</b>	Burkina Faso	UNAME	<a href="mailto:artistesdistribution@yahoo.fr">artistesdistribution@yahoo.fr</a>
10	<b>Luc YATCHOKEU</b>	Cameroun	LE KOLATIER	<a href="mailto:lekolatier@yahoo.fr">lekolatier@yahoo.fr</a>

11	<b>Hugues ONDAYE</b>	Congo	FESPAM	<a href="mailto:ondaye20@gmail.com">ondaye20@gmail.com</a>
12	<b>Yacouba KONATE</b>	Côte d'Ivoire	MASA	<a href="mailto:konatey@gmail.com">konatey@gmail.com</a>
13	<b>Korkor AMARTEIFIO</b>	Ghana	IDM	<a href="mailto:aamarteorkor@yahoo.com">aamarteorkor@yahoo.com</a>
14	<b>Abdoulaye KONATE</b>	Mali		<a href="mailto:ab.konate253@afribone.net.ml">ab.konate253@afribone.net.ml</a>
15	<b>Adama TRAORE</b>	Mali	ACTE 7	<a href="mailto:acte71187@gmail.com">acte71187@gmail.com</a>
16	<b>Lassina KONE</b>	Mali		<a href="mailto:donkela1@gmail.com">donkela1@gmail.com</a>
17	<b>Andogoly GUINDO</b>	Mali		<a href="http://www.dogoly@yahoo.fr">www.dogoly@yahoo.fr</a>
18	<b>Mamou DAFPE</b>	Mali	FSN	<a href="mailto:mdaffe@gmail.com">mdaffe@gmail.com</a>
19	<b>Attaher MAIGA</b>	Mali	FSN	<a href="mailto:dtamaiga@yahoo.fr">dtamaiga@yahoo.fr</a>
20	<b>Youba BATHILY</b>	Mali		<a href="mailto:bathilyyouba@yahoo.fr">bathilyyouba@yahoo.fr</a>
21	<b>Cheick Oumar SISSOKO</b>	Mali	FEPACI	<a href="mailto:sissockoco@yahoo.fr">sissockoco@yahoo.fr</a>
22	<b>Abdoulaye Doro SOW</b>	Mauritanie		<a href="mailto:ermgf@gmail.com">ermgf@gmail.com</a>
23	<b>Lupwishi MBUYAMBA</b>	Mozambique	OCPA	<a href="mailto:l.mbuyamba@gmail.com">l.mbuyamba@gmail.com</a>
24	<b>Abdoulaye KOUNDOUL</b>	Sénégal	MC	<a href="mailto:akoundoul@gmail.com">akoundoul@gmail.com</a>
25	<b>Ibrahim WANE</b>	Sénégal		<a href="mailto:waneibrahim@yahoo.fr">waneibrahim@yahoo.fr</a>
26	<b>Luc MAYITOUKOU</b>	Sénégal/Congo	ZHU CULTURE	<a href="mailto:zhu.culture@yahoo.fr">zhu.culture@yahoo.fr</a>
27	<b>Achref CHARGUI</b>	Tunisie	JMC	<a href="mailto:achrefchargui.ac@gmail.com">achrefchargui.ac@gmail.com</a>
28	<b>Rachida TRIKI</b>	Tunisie	Université de Tunis	<a href="mailto:rachida@triki.com">rachida@triki.com</a>

29	<b>Sadika KESKES</b>	Tunisie	Espace Art Sadika	<a href="mailto:sadika.keskes@yahoo.fr">sadika.keskes@yahoo.fr</a>
30	<b>Djibril BARRY</b>	Mali	Agence - contact	<a href="mailto:djibrilbary2003@yahoo.fr">djibrilbary2003@yahoo.fr</a>
31	<b>Siriki KI</b>	Burkina Faso	Sculpteur	<a href="mailto:kisiriki@hotmail.com">kisiriki@hotmail.com</a>
32	<b>Barthélémy TOGUO</b>	Cameroun	Bandjo station	<a href="mailto:info@bandjounstation.com">info@bandjounstation.com</a>
33	<b>Soly CISSE</b>	Sénégal	Solyart	<a href="mailto:soly6c@gmail.com">soly6c@gmail.com</a>
34	<b>Arouna M Coulibally</b>	Mali		<a href="mailto:benzab024@gmail.com">benzab024@gmail.com</a>
35	<b>David YINGRA</b>	Guinée Equatoriale	CEMAC	<a href="mailto:yingrad@cemac.int">yingrad@cemac.int</a> <a href="mailto:dyindra@yahoo.fr">dyindra@yahoo.fr</a>

Pour CERAV/AFRIQUE

Pour OCPA

Pour FONDATION FESTIVAL SUR LE NIGER

**Michel SABA**

**Pr. Lupwishi MBUYAMBA**

**Mamou DAFPE**

---

**SEMINAIRE REGIONAL SUR LA SITUATION DE L'ARTISTE AFRICAIN**  
**Ségou du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019**



**ALBUM PHOTOS**



*Présidium de la cérémonie d'ouverture du séminaire sur la situation de l'artiste africain*



*Des panelistes intervenant lors des travaux du séminaire*



*Discussions pendant les panels ...*



*Discussions pendant les panels ...*



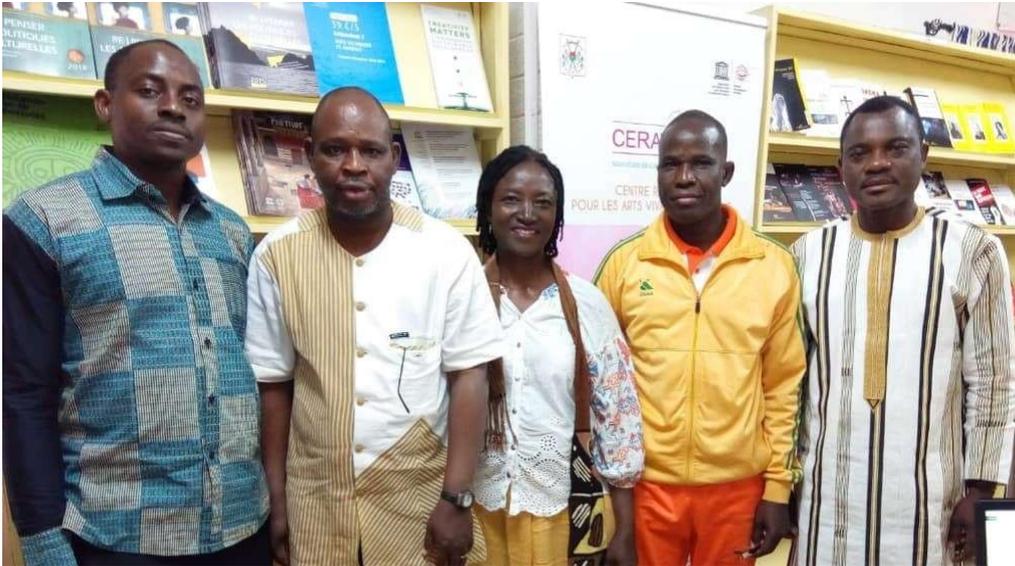
*Cérémonie d'ouverture de la foire de Ségo'Art 2019*



*Séance de travail avec des experts, en marge du séminaire*



*Séance de travail les participants/CERAV du Sénégal et du Ghana*



*Les membres de la délégation après le débriefing au CERAV/Afrique*



**Ségou'Art**  
Edition #2  
2019

**OCPA, CERAV & FONDATION FSN**  
*Organisent*

**SÉMINAIRE RÉGIONAL**  
**SUR LA SITUATION DE L'ARTISTE AFRICAIN**

**31 JANVIER, 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019**

**À SÉGOU, MALI**

